

FCP CMR ACTIONS

NOTE D'INFORMATION

tassan BOULA DAL

Visa du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières

Conformément aux dispositions de l'article 86 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) qui l'a visé sous la référence VIII 029 loui...... en date du

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

C.D.V.M

La présente note d'information a été préparée par Wafa Gestion, sise à Casablanca, au 416, Rue Mustapha El Maani, représentée par M. Badr ALIOUA en sa qualité de Directeur Général, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient

AVERTISSEMENT

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.

416.

5.8



CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale

: CMR ACTIONS

- Nature juridique

: Fonds Commun de Placement

- Code Maroclear

: MA0000037335

- Date et référence de l'agrément

: 02 mars 2012 sous référence AG/OP/016/2012

- Date de création

: 26 avril 2012

- Siège social

: 416 Rue Mustapha El Maani Casablanca

- Durée de vie

: 99 ans

- Exercice social

: du 1er janvier au 31 décembre de chaque année

- Apport initial

: 1.000.000,00 DH

- Valeur liquidative d'origine

: 100.000,00 DH

- Etablissement de Gestion

: Wafa Gestion, représentée par M. Badr ALIOUA

- Etablissement dépositaire

: Attijariwafa Bank

- Commercialisateur

: Wafa Gestion

Contacts: Direction Commerciale et Marketing Adresse: 416, Rue Mustapha El Maani - Casablanca Téléphone: 0522 54 50 54 - Fax: 0522 26 63 79

- Commissaire aux comptes

: DELOITTE AUDIT, représenté par Ahmed BENABDELKHALEK

CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM 11.

- Classification

: Actions

- Indice de référence

: MASI rentabilité brut

- Objectifs de gestion

: L'objectif de gestion du FCP est d'offrir, à moyen terme, aux souscripteurs, un rendement équivalent ou supérieur à son

indice de référence.

- Stratégie d'investissement

: Le FCP investira son actif à hauteur de 60% minimum de ses actifs, hors titres d'OPCVM actions et liquidités, en actions, certificats d'investissement et droits d'attribution ou de souscription, cotés à la bourse des valeurs de Casablanca ou sur tout marché réglementé en fonctionnement régulier et

ouvert au public.

- Durée de placement recommandée : 5 ans minimum

- Souscripteurs concernés

: La Caisse Marocaine des Retraites (CMR), personnes physiques

GIQUE DES 14

et morales





III. MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : Dès publication de la note d'information.
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : Quotidienne, chaque jour ou, si celui-ci est férié, le premier jour ouvré qui suit.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : Affichage dans les locaux de Wafa Gestion et publication dans la presse économique, selon une fréquence hebdomadaire.
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : La valeur liquidative est égale à l'actif net rapporté au nombre de parts qui composent l'apport du FCP.

Les principes d'évaluation du FCP sont conformes aux dispositions de la circulaire n°02/04 relative aux conditions d'évaluation des valeurs apportées à un OPCVM ou détenues par lui.

 Modalités de souscription et de rachat : Lieu de réception des demandes de souscriptions et de rachats : Wafa Gestion.

Méthode de calcul du prix de souscription : la prochaine valeur liquidative majorée de la commission de souscription.

Méthode de calcul du prix de rachat : la prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat. Les demandes de souscriptions et de rachats sont reçues chaque jour, du lundi au jeudi jusqu'à 16h, au siège social de Wafa Gestion et exécutées sur la base de la prochaine valeur liquidative.

 Affectation des résultats: Les sommes distribuables sont entièrement ou partiellement distribuées ou capitalisées selon la décision du Conseil d'Administration de l'établissement de gestion du FCP.

Les sommes distribuables sont égales au résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus afférents à l'exercice clos.

Modalités d'information et de distribution : En cas de mise en paiement des sommes distribuables, celle-ci doit intervenir dans un délai de six mois suivant la clôture de l'exercice.

Les porteurs de parts seront informés par voie de mailing, et ce, au plus tard la veille de la mise en distribution.

Coordonnées de l'entité en charge du suivi de la distribution aux souscripteurs :

Dénomination: ATTIJARIWAFA BANK

Siège social : Casablanca, 2, Bd Moulay Youssef

Téléphone : 0522 29 88 88

Méthode de comptabilisation des coupons : Les intérêts sur titres de créances sont comptabilisés selon la méthode dite des intérêts courus.

 Régime fiscal: Le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

IV. COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscriptions s'élèvent à 3% HT maximum des montants souscrits dont 0% incompressible, acquis au FCP.

Les commissions de rachats s'élèvent à 1,50% HT maximum des montants rachetés, dont 0% incompressible, acquis

«.<u>NB</u> : En sus des commissions de souscription et de rachat précitées, tout détenteur de parts (ou d'actions) d'OPCVM doit s'informer auprès de son teneur de compte, des frais et commissions relatifs à la tenue de compte ».



NOTE D'INFORMATION 3 CMR ACTIONS



- Frais de gestion :

Wafa Gestion percevra une rémunération fixe de 0,04% HT l'an de l'actif net constaté lors de l'établissement de la valeur liquidative, déduction faite des parts et actions d'autres OPCVM détenus en portefeuille et gérés par Wafa Gestion.

Ces frais de gestion fixes couvrent les charges suivantes (En HT) :

(1) Prestations de Wafa Gestion: 0,025%

(2) Dépositaire : 0,015%

Les autres frais sont à la charge de l'établissement de gestion du FCP CMR ACTIONS.

Les frais fixes seront directement imputés au compte de résultat du FCP, provisionnés à chaque calcul de la valeur liquidative et prélevés trimestriellement.

Wafa Gestion percevra également, une rémunération variable, fonction de la surperformance du FCP par rapport au MASI rentabilité brut publié quotidiennement par la Bourse des Valeurs de Casablanca, selon la formule suivante :

Rémunération variable = Max (0 ; 15% * Surperformance (t0 ;T)) Avec :

Max (x;y): la valeur maximale entre x et y.

Surperformance (t0 ;T) : la Surperformance du FCP par rapport à son indice de référence entre la Date de départ t0 et la Date d'Arrivée T, et qui est capée à 20%.

Cette rémunération variable est calculée et constatée lors de la dernière Valeur Liquidative de l'année et prélevée annuellement.

La somme des frais fixes et variables ne pouvant excéder 2% HT l'an.

